



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aide psychopedagogique

Question écrite n° 50607

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la création, dans le cadre de la nouvelle politique pour l'école, de réseaux d'aide spécialisée à l'enfance en difficulté selon la circulaire du 9 avril 1990. Ces réseaux sont généralement pourvus de moyens en personnels comme un psychologue scolaire, un maître de l'aide à dominante rééducative et un maître chargé de l'aide à dominante pédagogique. Aujourd'hui, de nombreux postes restent cependant vacants, ce qui oblige ces personnels à étendre leur champ d'action géographique au détriment de leur efficacité. Actuellement, l'absence de locaux adéquats et de budget spécifique, les difficultés rencontrées pour le remboursement de leurs frais de déplacement viennent entraver leur volonté d'accomplir consciencieusement leurs missions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il envisage de prendre afin d'éviter à ces personnels les mesures restrictives actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50607

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1846